

repose en grande partie sur la Milice Canadienne et la Royale Gendarmerie à Cheval. La Royale Gendarmerie à Cheval a fourni une compagnie de prévôté, comprenant environ 184 hommes, à la Force Active Canadienne.

Section 9.—Service Civil du Canada

Organisation.*—Un exposé de l'évolution du Service Civil et de l'organisation de la Commission du Service Civil a paru aux pp. 978-979 de l'Annuaire de 1941.

Depuis le début de la guerre, plusieurs nouveaux ministères et plusieurs nouvelles divisions ont été créés lesquels, organisés subordonnement à la loi des mesures de guerre, ne tombent pas automatiquement sous les dispositions de la loi du service civil. Néanmoins, un ordre en conseil a été adopté le 19 avril 1940, pourvoyant à ce que "les pouvoirs de faire des nominations et de traiter les questions de personnel conférés par la loi des mesures de guerre au Gouverneur en Conseil seront, à moins d'instructions contraires de la part du Conseil du Trésor, exercés, subordonnement à l'approbation du Conseil du Trésor et après enquête sur les besoins et les taux d'appointements, par la Commission du Service Civil." Il en résulte que la Commission du Service Civil fournit le personnel à ces nouvelles divisions par la méthode compétitive, tandis que les fonctionnaires d'administration et techniques sont nommés, règle générale, par le Gouverneur en Conseil. Même lorsque les nominations doivent être faites par le Gouverneur en Conseil, la Commission du Service Civil est consultée sur la nécessité de la position et sur le taux des appointements. Durant la guerre, presque toutes les nominations sont temporaires et le noyau de fonctionnaires permanents des ministères reste le même.

Statistiques du Service Civil†.—Depuis avril 1924, chaque département transmet au Bureau Fédéral de la Statistique un état mensuel de son personnel et de sa rémunération, conformément à un plan qui permet la comparaison entre les départements et d'une année à l'autre. L'institution de ce système fut précédée d'une investigation qui remonta jusqu'en 1912.

De 1914 à 1920, le nombre de fonctionnaires augmenta très rapidement en raison de l'expansion des fonctions administratives et de l'imposition de nouvelles taxes, celles-ci nécessitant l'engagement d'employés supplémentaires en qualité de percepteurs. De nouveaux services tels que le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale et la Commission de l'établissement des soldats furent de même créés. En janvier 1920, l'on comptait 47,133 employés; c'est le plus haut niveau atteint jusqu'à janvier 1940 alors que leur nombre s'élève à 49,624. L'augmentation de plus de 13,830 employés en 1940 est surtout due à l'établissement des ministères des Munitions et Approvisionnements et des Services Nationaux de Guerre et l'extension de l'activité du Ministère de la Défense Nationale, particulièrement les services de l'air. En mars 1941, 13,160 personnes étaient employées au Ministère des Postes, remplissant des fonctions d'un caractère plutôt industriel qu'administratif et étant payées à même les bénéfices de ce Ministère plutôt qu'à même le produit des impôts.

* Révisé par Mlle E. Saunders, secrétaire, Commission du Service Civil, Ottawa.

† Révisé par le colonel J. R. Munro, chef de la Branche de la Statistique des Finances, Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa.